



## **Déclaration CGT au CCE du 17 décembre 2014**

### **Concernant le PSE de SEI/SEF**

Les éléments du rapport d'expertise remis lors du CCE du 2 décembre confortent l'analyse et l'avis de la CGT sur le projet de PSE des sites industriels GSC (Le Vaudreuil, Chasseneuil, Dijon Longvic, Dijon Epirey et Limoges).

Les arguments de sauvegarde de la compétitivité des sites concernés ne tiennent pas face à une lecture des indicateurs économiques et commerciaux locaux qui montrent l'absence de dégradation dans les parts de marché des BU et des résultats positifs. En outre, la prétendue importance des mesures sociales d'accompagnement remet en cause l'intérêt du PSE lorsque le coût de ces mesures (13,4M€) est comparé au retour sur investissement (supérieur à 3 ans).

Le PSE résulte en fait d'une politique plus financière qu'industrielle de Scheider Electric initiée depuis plusieurs années et déployée sur deux axes majeurs :

- Des transferts de charge conséquents et répétitifs vers les pays « à bas coûts » comme l'Asie (baisse de 6% de la charge globale pour la période 2012- 2013).
- Corrélativement, une stratégie agressive de la GSC EMEA imposant des objectifs de rentabilité démesurés (gains de productivité de 5%) avec une recherche de profitabilité exacerbée sans réinvestissement pour la production pérenne de nouveaux produits dans les zones impactées par le PSE.

L'accomplissement du PSE repose sur une logique court-terme en jouant sur la flexibilité de l'emploi. Sur la période 2012- 2014, l'emploi des effectifs CVD diminue de 8% et celui des effectifs NCVD de 19% en moyenne sur tous les sites concernés par le PSE. Cependant, nous constatons une croissance d'intérimaires (10% en moyenne) qui permet de réguler les effets de charges sans embauches. Ces baisses d'effectifs CVD et NVV accentuées par des mobilités alternées conduisent inévitablement par effet domino à des tailles critiques de site justifiant, dès 2017, leur fermeture successive.

Ainsi, le PSE constitue l'instrument opérationnel d'un plan programmé de suppression d'emplois conjointement à la CGPEC de 2012, instrument de diagnostic qui donne un éclairage sur le scénario à venir.

Ce PSE s'inscrit dans la poursuite des PSE réalisés sur les sites de Cognac-Merpins, Newlog, Prodipact, ... cette succession de PSE révèle le poids croissant de la

financiarisation dans la définition des stratégies mises en œuvre : mondialisation des processus productifs, diminution des coûts salariaux et fiscaux, externalisation, délocalisation d'usines, recentrage sur les activités présentant un avantage compétitif, réduction de taille des périmètres de production, fermeture de sites.

La répétition et l'amplification de ces procédés contribuent au déclin pandémique de nos bassins d'emplois industriels avec des dommages collatéraux sur la vie économique et sociale de nos régions.

**Le syndicat CGT Schneider Electric se prononce contre ce PSE. Cette conclusion reste cohérente avec son avis défavorable pour les mesures sociales d'accompagnement. L'inanité avérée de ces mesures permet d'écarter toute contradiction : accepter des modalités de compensations trompeuses et non équitables tout en rejetant les fondements destructeurs du projet dont elles découlent.**